

# Présentation de la fonction de chargé de sécurité dans les établissements recevant du public



## Introduction

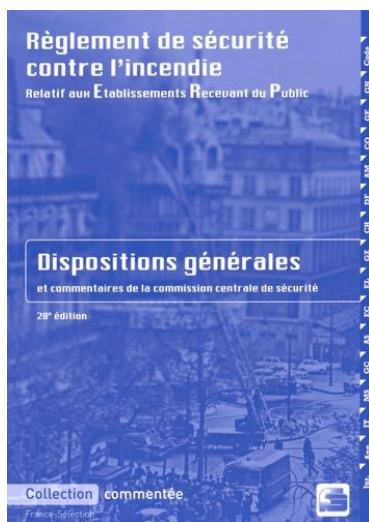
En tant que chargé de sécurité dans des établissements recevant du public (ERP), la mission est d'assurer la protection de toutes les personnes qui fréquentent ces lieux, qu'il s'agisse de visiteurs, de personnel ou de prestataires. Le rôle est essentiel pour garantir le bon fonctionnement de l'établissement tout en assurant la sécurité et le

bien-être de chacun.

## Obligation

Le chargé de sécurité est obligatoire dans les établissements à vocation commerciale destinés à des expositions, des foires-expositions ou des salons ayant un caractère temporaire.

## Les responsabilités principales



Analyse des risques : Identifier et évaluer les risques dans l'établissement. Cela inclut les risques d'incendie, la protection des personnes et d'autres situations d'urgence. Il étudie avec l'organisateur de la manifestation le dossier d'aménagement général de l'ensemble de la manifestation et il participe à la rédaction du dossier de sécurité qui sera soumis à l'avis de l'administration

Mise en place de mesures de prévention : Développer et mettre en œuvre des plans de sécurité adaptés aux risques identifiés. Ces mesures incluent une concertation avec l'exploitant, les autorités et le chargé de la sécurité ;

Le contrôle, dès le début du montage des stands et jusqu'à la fin de l'ouverture au public, l'application des mesures de sécurité incendie ;

L'application par l'organisateur les prescriptions formulées par l'administration

Contrôles et inspections réguliers :

- Effectuer des inspections régulières pour s'assurer que les normes de sécurité sont respectées. Cela inclut la vérification des équipements de sécurité, des issues de secours, et des installations électriques ;
- Assurer une présence permanente pendant la présence du public sur le site de la manifestation ;

Formation et sensibilisation : Former le personnel aux procédures de sécurité et d'évacuation pour préparer le personnel et les usagers à réagir efficacement en cas d'urgence.

Gestion des situations d'urgence : Intervenir rapidement et efficacement en cas d'incident. Coordonner les actions avec les services de secours et les autorités compétentes.

La rédaction d'un rapport final : relatif au respect du présent règlement et des prescriptions émises par l'autorité administrative qui a autorisé la tenue de la manifestation. Ce rapport est transmis, avant l'ouverture au public, simultanément à l'organisateur de la manifestation et au propriétaire des lieux. Ce rapport prend position quant à l'opportunité d'ouvrir tout ou partie de la manifestation au public et est tenu à la disposition de l'administration par l'organisateur.

## Diplôme requise

- Diplôme unité de valeur des sapeurs-pompiers (PRV2), à jour de recyclage ;
- L'attestation de compétence en matière de prévention de niveau 2 (AP 2), à jour de recyclage.

Uniquement pour les manifestations de -1500 personnes, le chargé de sécurité peut-être un SIAP 3.

## Compétences requises



Connaissances techniques : Maîtrise des réglementations et des normes de sécurité en vigueur ;

Rigueur et organisation : Capacité à gérer plusieurs tâches simultanément tout en étant méticuleux dans l'exécution des procédures ;

Réactivité et sang-froid : Aptitude à prendre des décisions rapides et efficaces sous pression ;

Communication : Compétences interpersonnelles pour former et sensibiliser le personnel, et pour collaborer avec les autorités et les services de secours.

## Les défis du métier

Chaque établissement présente ses propres défis. Les différences de taille, de configuration et de fréquentation des lieux rendent le travail particulièrement stimulant. Parmi les défis fréquents :

- Adaptabilité : Adapter les plans de sécurité à des environnements variés ;
- Évolution des réglementations : Se tenir constamment informé des nouvelles lois et normes de sécurité ;
- Sensibilisation continue : Maintenir un haut niveau de vigilance et de sensibilisation parmi le personnel et les visiteurs.

## Conclusion

Être chargé de sécurité dans un établissement recevant du public est une responsabilité majeure, nécessitant un engagement constant et une grande rigueur. C'est un rôle crucial pour assurer la sécurité de tous et permettre un fonctionnement serein et efficace de l'établissement. L'objectif est de créer un environnement où chacun se sent en sécurité, en ayant confiance dans les mesures mises en place pour leur protection.